

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 15 FÉVRIER 2017 A 19h 30**

Sont présents:

Messieurs Jacques Comtois, Alain Durand, Yvon Forget, Pierre Guyon, Denis Huberdeau siégeant sous la présidence de monsieur Michel Robert.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Sont absents:

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que monsieur Michel Robert préside cette réunion du comité consultatif d'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 21 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le rapport du 21 décembre 2016 est accepté tel que rédigé.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

Le secrétaire du comité présente aux membres le rapport annuel et commente un à un les différents points apportés à l'ordre du jour en 2016.

**P.I.I.A. MARC FONTAINE;
RECONSTRUCTION 150, RUE DE L'ANSE**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Marc Fontaine relativement à une demande de permis pour la reconstruction de la résidence incendiée sur le lot 5 311 626 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

MISE À JOUR DES CODES DE CONSTRUCTION

Monsieur Yvon Forget informe les membres du comité des avantages pour la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, de procéder à l'adoption du nouveau code de construction 2010.

Il est majoritairement résolu que le comité est favorable à l'inclusion de ce nouveau code de construction au moment jugé opportun par le conseil municipal.

BONIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A.

Monsieur Yvon Forget propose aux membres du comité que le règlement sur les P.I.I.A. soit modifié afin d'ajouter à la liste des types de permis assujettis à l'obligation à la procédure de P.I.I.A.

Le comité recommande que toutes les rénovations impliquant une modification du volume du bâtiment principal, par une modification de la toiture ou par une autre modification ou ajout de structure, soient assujettis à la procédure de P.I.I.A.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CCU

Considérant le départ de monsieur Stéphane Bernard au sein du comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par monsieur Yvon Forget de nommer un nouveau membre afin de compléter la représentation des citoyens pour le reste du terme des membres du comité.

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy
Inspecteur municipal et
Directeur des services techniques

Michel Robert
Président

Prochaine réunion : mercredi le 15 mars 2017